

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2023

Convocations : Journal Officiel du 15 juin 2023
Tout ménage du 19 juin 2023

Présidence : M. Serge Boillat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

36 citoyen-ne-s présent-e-s

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Présentation et adoption du Plan Spécial Revitalisation de l'Allaine ;
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 22'000.— pour la mise à jour du Plan d'aménagement local (PAL) ;
4. Présentation et approbation des comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires ;
5. Accepter le droit de cité communal de Mme Isabel Cairey-Remonnay et M. Eric Cairey-Remonnay ;
6. Divers

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.
Deux scrutateurs sont nommés : MM J.-Pierre Broquet & Gérard Meyer.
Le Président informe les personnes présentes que l'assemblée est enregistrée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président informe l'assemblée que selon le règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 décembre 2022 avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Présentation et adoption du Plan Spécial Revitalisation de l'Allaine

M. le Maire donne un rapide compte-rendu de l'état du dossier et passe la parole à M. Laurent Schaffter du bureau RWB Jura SA présent pour expliquer ce plan spécial Centre du village- école.

Cette présentation est projetée sur écran.

Ce dossier est présenté à nouveau à l'Assemblée communale car l'établissement d'un plan spécial est de la compétence de l'assemblée communale et doit donc être approuvé par cette dernière. Ceci à la fin du processus et boucle la procédure de dépôt public et la levée de l'opposition déposée. Ces travaux ont déjà été expliqués à la population lors d'une assemblée en 2021.

Les cartes des dangers ainsi que les cartes hydrauliques avant et après travaux sont expliquées. Des photos des inondations de 2021 qui étaient de catégorie Q30 (60m3/s) sont montrées et permettent de bien visualiser les problèmes lors de crues.

La présentation générale du projet est rappelée ainsi que les coupes d'aménagements des berges. Pour rappel également, une 4^{ème} arche sera créée dans le talus sous le pont.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : M. [REDACTED] demande si nous avons reçu des oppositions suite au dépôt public ? oui nous avons reçu une opposition des BKW SA surtout motivée par l'aspect financier et les coûts qu'engendreront ces travaux pour eux-mêmes. A ce jour l'opposition est levée. Mme [REDACTED] demande quand les travaux débuteront ? si possible au mois d'août. Suite à cette assemblée, le Plan spécial sera transmis avec un extrait de PV au service cantonal pour approbation. Quand il sera validé par le Canton, nous devons encore publier cette décision dans le Journal Officiel et ensuite les travaux pourront débuter. M. [REDACTED] demande de quel côté du pont l'arche supplémentaire sera créée ? du côté de la gare.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité le Plan Spécial Revitalisation de l'Allaine, secteur Centre du village – école par 32 OUI, 1 NON et 3 abstentions.

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 22'000.— pour la mise à jour du Plan d'aménagement local (PAL)

Le Maire donne en préambule une rapide explication sur la nécessité de cette mise à jour. Notre plan d'aménagement local (PAL) n'est pas très vieux et est entré en vigueur en 2019 suite à des procédures d'oppositions. Malgré ce cours laps de temps, différents termes et clauses doivent déjà être modifiés.

Mme Célia Marquis du bureau Buchs & Plumey est présente ce soir pour expliquer à quoi consiste ce travail de mise à jour.

La Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a subi une révision et une harmonisation des termes sera réalisée. Le Périmètre réservé aux eaux (PRE) étant également terminé, il y a lieu de l'intégrer à notre PAL.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : aucune

Votation : l'assemblée accepte à la majorité le crédit de Fr. 22'000.— pour la mise à jour du Plan d'aménagement local (PAL) par 30 OUI, 0 NON et 6 abstentions.

4. Présentation et approbation des comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires

Les comptes sont projetés sur écran. Toutefois et suite à plusieurs remarques sur la taille de la projection, des copies papiers sont à disposition des citoyen-ne-s présent-e-s.

Ce bouclage est le 3^{ème} sous le format MCH2, certaines modifications de no de comptes ou d'emplacements ont été réalisées comparativement aux comptes 2020 et 2021.

Les pages sont parcourues mais pas lues dans leur intégralité.

La secrétaire donne connaissance des totaux et le Maire apporte les informations y relatives. Sont notés sur ce présent procès-verbal que les points qui ont été expliqués plus précisément.

ADMINISTRATION GENERALE

Exécutif

120.36321.00 AJC, cotisations – en raison des interrogations sur l'avenir de l'AJC, les cotisations 2022 n'avaient pas été versées. Elles ont été réglées en 2023.

Services généraux

a) Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants

220.30100.90 Autre personnel administratif – auxiliaire : durant l'année 2022, les archives ont été triées et tout ce qui n'était plus nécessaire, éliminé. Nous avons laissé une partie mais elle a dû être faite également avant les travaux de la halle.

220.31300.01 Prestations administratives : montant plus important car création du Plan d'action communal dans le domaine de l'énergie.

b) Immeuble administratif, non mentionnés ailleurs

290.31200.00 Energie, chauffage – halle & bureau : augmentation du prix du mazout.

ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE - DEFENSE

Finance et comptabilité

1401.31320.42 Cadastre, frais divers : mise à jour et en conformité de différents changements datant encore de la Traversée du village.

FORMATION

Scolarité obligatoire

Degré primaire

a) Enseignement du degré primaire

2122.31130.00 Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques : l'achat de ce matériel était au budget 2021 mais la facture a été réglée en 2022.

2122.36121.01 Ecolages commune de Basse-Allaine : versé Fr. 14'740.— selon nouvelle convention acceptée par l'Assemblée en 2021 et qui correspond à une participation aux frais des enfants de notre commune scolarisés en Basse-Allaine.

2122.42300.01 Frais ecolages école de Courchavon : idem que ci-dessus mais pour la Participation aux frais de la commune de Basse-Allaine pour les enfants de leur village. Nous avons Facturé Fr. 10'790.--.

CULTURE – SPORTS – LOISIRS - EGLISES

Sports

Finances et comptabilité

3411.36121.50 Contribution à la patinoire d'Ajoie & Clos-du-Doubs : forte augmentation Fr. 26'026.— contre Fr. 13'000.—en 2021.
Versement d'une part d'aide à la construction de la charpente selon engagement pris par le passé. Fr. 8'000.— prélevés sur le fonds forestier d'anticipation selon accord cantonal.

PREVOYANCE SOCIALE

Aides sociales

5712.36110.10 Répartition des charges Actions sociales (dépenses de l'Etat) : Fr. 128'891.95.
Baisse d'environ Fr. 6'000.— par rapport à 2021.
Comptes 2020.

5722.36370.00 Aides économiques légales, Fr. 75'662.90 versés aux bénéficiaires d'aide sociale domiciliés dans notre commune.

5799.46110.00 Participation cantonale aux charges de l'action sociale : nous avons touché Fr. 91'280.05 sur le décompte de 2021, année où nous avons versé Fr. 91'664.95.

TRAFIC ET TELECOMMUNICATION

Circulation routière

Routes communales

a) Administration

6150.31410.00 Routes et trottoirs à l'intérieur du périmètre bâti du PA : différents travaux ont été réalisés en 2022. Notamment pour régler des soucis d'écoulement d'eau de pluie.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approvisionnement en eau

Ce service boucle avec un déficit de Fr. 10'004.90. Nous avons procédé à des amortissements pour un peu moins de Fr. 20'000.--.

Des nouveaux compteurs ont été achetés pour les nouvelles constructions et également pour s'adapter au nouveau règlement sur l'alimentation en eau potable (exploitations agricoles).

Nous avons dû déplacer une conduite communale qui passait sur une parcelle du lotissement. Les travaux avaient été laissés en suspens de la vente de ladite parcelle.

Traitement des eaux usées

Ce service boucle avec un résultat positif de Fr. 118'504.70.

Des travaux de modifications ont dû être exécutés à Mormont sur un collecteur. Un montant très important de Fr. 126'065.15 a été perçu pour de nouvelles taxes de raccordements.

Nous avons procédé à des amortissements pour Fr. 48'354.90.

Gestion des déchets

Ce service boucle avec un résultat positif de Fr. 711.52.

Nous avons procédé à des amortissements sur installations pour Fr. 1'250.--.

Eaux de surface

Ce service boucle avec un résultat positif de Fr. 7'445.70.

ECONOMIE PUBLIQUE

Sylviculture

Le service forestier boucle avec un résultat positif de Fr. 22'707.64.

Nous avons touché environ Fr. 11'000.— de subventions.

FINANCES ET IMPÔTS

Impôts

Dans ce chapitre, nous retrouvons la suite et la fin des difficultés et particularité du bouclage de l'exercice 2020.

Les rentrées fiscales des personnes physiques ont légèrement diminuées tandis que les personnes morales sont un peu plus importantes qu'attendues.

En 2020, nous avons attribué à la politique budgétaire un montant de Fr. 825'000.— afin d'anticiper les effets des erreurs d'estimations et décisions sur les rentrées fiscales 2021. Nous avons prélevé un montant de Fr. 775'000.— (compte no 9990.48940.00). Le solde a été utilisé durant cet exercice et a permis de contenir les fluctuations qui se sont encore produites.

Péréquation financière

9300.36227.00 Contribution au fonds de péréquation : en raison des estimations 2020, nous avons versé Fr. 341'674.— en 2022. Cette somme importante est la raison du résultat de l'exercice 2022. Par contre, au vu des comptes 2021, nous toucherons Fr. 200'000.-- du fonds de péréquation financière en 2023.

| | | | | |
|--------------------------|----------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|
| TOTAUX | charges | Fr. 1'763'416.44 | produits | Fr. 1'549'916.36 |
| Soit une perte de | | | | Fr. 213'500.08 |

Les dépassements budgétaires et investissements sont expliqués et le bilan est résumé.
Le rapport de la fiduciaire BDO SA est lu.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : M. [REDACTED] demande pourquoi une conduite a dû être déplacée au lotissement ? Lorsque le terrain a été acheté au propriétaire précédent, la conduite d'alimentation d'eau de sa parenté passait dans l'angle de la nouvelle parcelle viabilisée. Les travaux avaient été laissés en suspens tant que ladite parcelle n'était pas vendue. La commune a l'obligation de vendre du terrain exempt de toutes conduites qui empêcheraient une construction et a donc mis en conformité le terrain vendu.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité les comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires tels que présentés (34 oui – 0 non- 2 abstentions).

5. Accepter le droit de cité communal de Mme Isabel Cairey-Remonnay et M. Eric Cairey-Remonnay

M. le Maire présente ce point et donne la parole à M. Eric Cairey-Remonnay qui présente sa situation ainsi que celle de son épouse Isabel.

Lui-même est arrivé en Suisse en 2002 et son épouse en 1989. Ils ont vécu 7 années à Porrentruy avant de s'établir à Courchavon en date du 1^{er} juillet 2009. Ils y ont construit leur maison familiale et sont très attachés à notre village.

Ils ont entrepris les démarches administratives et remplis toutes les conditions nécessaires à cette demande de naturalisation.

Afin que cette procédure puisse aboutir définitivement, il faut que la commune de résidence décide de l'octroi du droit de cité communal (lieu d'origine). Conformément à l'art. 15, ch. 2 du Règlement d'organisation de la commune, c'est à l'Assemblée communale que revient cette décision.

Le Conseil communal recommande sans réserve à l'Assemblée de les accueillir comme ressortissants de Courchavon afin qu'ils obtiennent la citoyenneté suisse à part entière.

Mme & M. Isabel & Eric Cairey-Remonnay quittent la salle durant la votation.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune

Oppositions : aucune.

Votation : l'Assemblée accepte à l'unanimité l'octroi du droit de cité communal à Mme Isabel Cairey-Remonnay ainsi qu'à M. Eric Cairey-Remonnay.

Le Maire les informe de la votation de l'Assemblée et les personnes présentes les saluent par des applaudissements.

4. Divers

TRAVAUX RENOVATION HALLE DE GYMNASTIQUE ET BATIMENT ADMINISTRATIF : les travaux débiteront début juillet. Ce projet est un chantier important qui va engendrer des nuisances pour la population mais le Conseil communal met et mettra tout en œuvre pour que celles-ci soient réduites à leur maximum. Toutefois, le Maire remercie d'avance les citoyens pour leur compréhension durant l'année à venir.

FETE DU VILLAGE : l'appel à la population pour intégrer le comité d'organisation qui sera créé a été lancé sur le dernier tout ménage. Tout le monde est bienvenu et le délai pour s'annoncer est le 1^{er} octobre 2023.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

Mme [REDACTED] rappelle que suite à l'intervention des FMB SA sur les réverbères, celui situé vers sa maison ne fonctionne plus. Elle avait signalé le problème au mois de février et malgré différents rappels les FMB SA ne sont pas encore venus remettre en état ce candélabre. Le conseiller en charge du dicastère relancera l'entreprise.

M. [REDACTED] demande ce que la commune compte faire du talus longeant la route qui traverse le village de Mormont. L'herbe n'a pas poussée et des pierres tombent sur la chaussée. Le Maire lui répond que différentes variantes ont été examinées et le conseil a décidé de refaire ce talus cet automne lorsque les conditions météo seront meilleures pour ce type de travaux. Une natte sera remise et le talus ensemencé. Le conseil espère que ce problème sera résolu après ces travaux.

M. [REDACTED] demande pourquoi les arbres cassés et tombés dans la rivière ne sont pas éliminés. Il y en a à la sortie du village côté Courtemaiche et cela ne donne pas une belle image de notre commune quand on y arrive depuis ce côté-là. Le Maire partage son avis mais après en avoir parlé avec notre garde forestier, M. Christophe Aubry, chargé de gérer l'entretien des cours d'eau, il apparaît que les directives cantonales soient strictes sur ce sujet. Le mot d'ordre est de laisser la situation telle quelle est tant que la situation ne présente pas de danger.

Mme [REDACTED] demande si le Conseil a pour projet de couper les éclairages publics la nuit et/ou autre comme ça se fait dans d'autres communes. Le Maire lui répond que la commune a établi un nouveau Plan d'action communal dans le domaine de l'énergie qui est à présent validé par le canton. Le Conseil ne projette pas de procéder à des coupures de courant et/ou autres mesures. Les éclairages sodium sont remplacés par de l'éclairage LED. Le quartier du Crin avait déjà été fait et suite au coup de foudre, la Route de Mormont a été réalisée il y a quelques jours. Les changements se feront au fur et à mesure.

Le Maire remercie les personnes présentes et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée et de bonnes vacances.

Le Président, M. Serge Boillat remercie le Maire et tous les membres du Conseil communal ainsi que la secrétaire pour leur travail. Il souhaite également une belle fin de soirée et de belles vacances aux personnes présentes.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h00

Courchavon, le 26 juillet 2023

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : _____

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :

La Secrétaire :

Serge Boillat

Florence Marie Gerber